

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	12^{eme}
Nom de site	BD DE REUILLY	Numéro	751267
Adresse du site	209, rue de Charenton	Hauteur	R+7 (21,75 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site Free (0°, 100° et 220°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	12/07/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	27/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	27/03/2020

Historique et contexte	Version précédente validée à la CCTM du 12/07/2013
------------------------	-----------------------------------------------------------

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 100° et 220°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 5,65 m et 8,00 m	Tilts (degrés)	3° à 16°
Estimation	0° < 4V/m ; 100° < 5V/m ; 220° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (26,15m)
Divers	Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes.		

Incidence visuelle

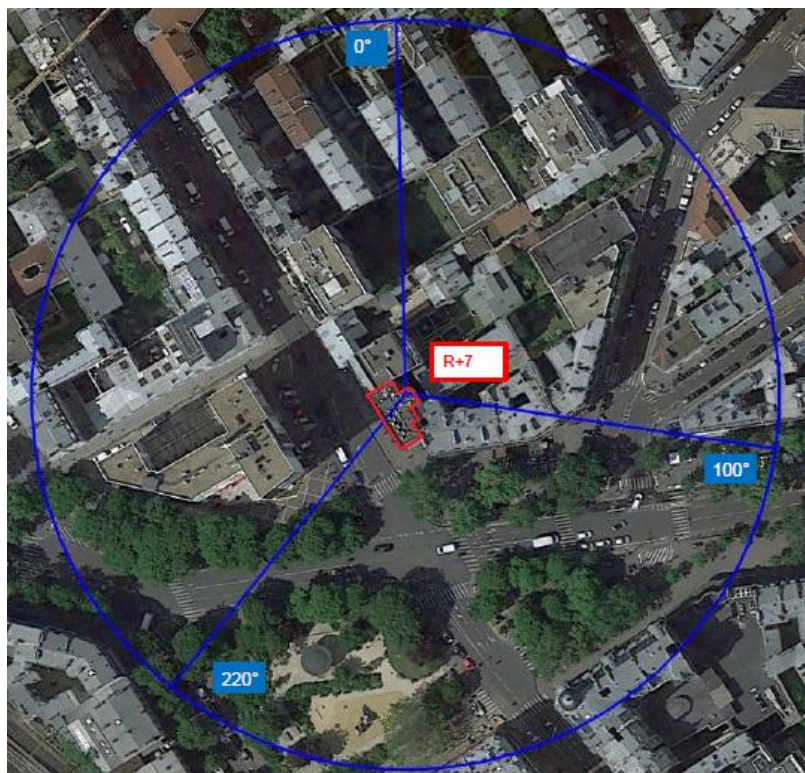
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	28,30 m		

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
----------------------------------------	--	--	--

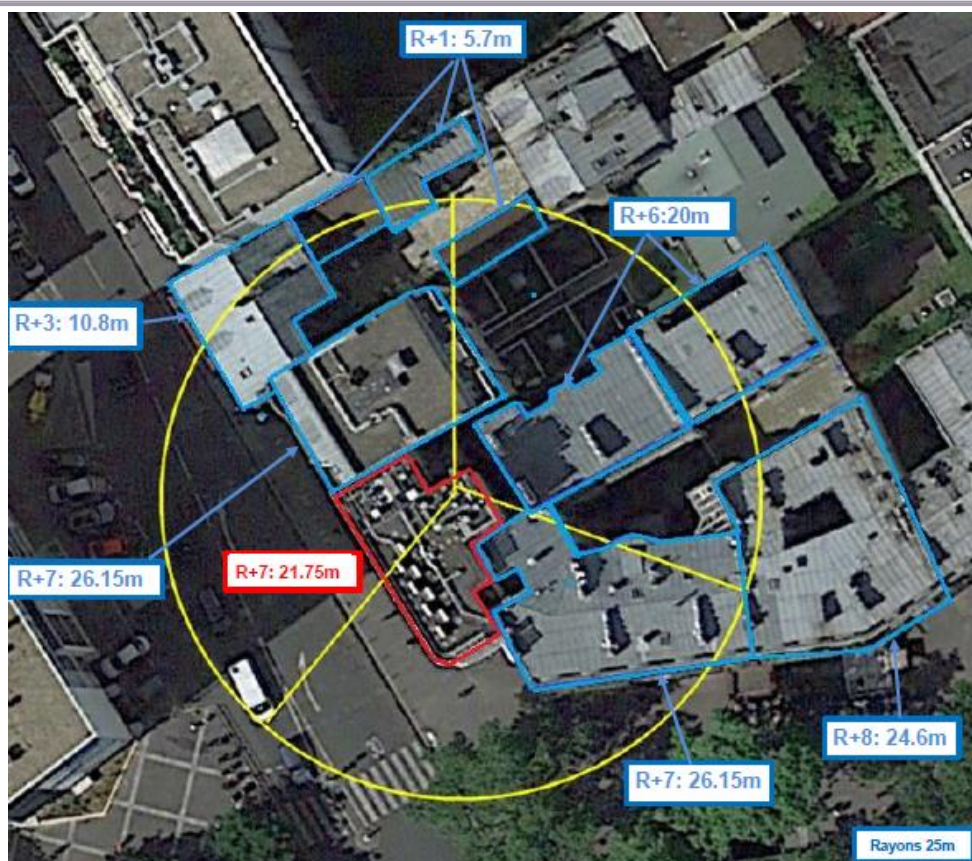
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	-----------------------------------------

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



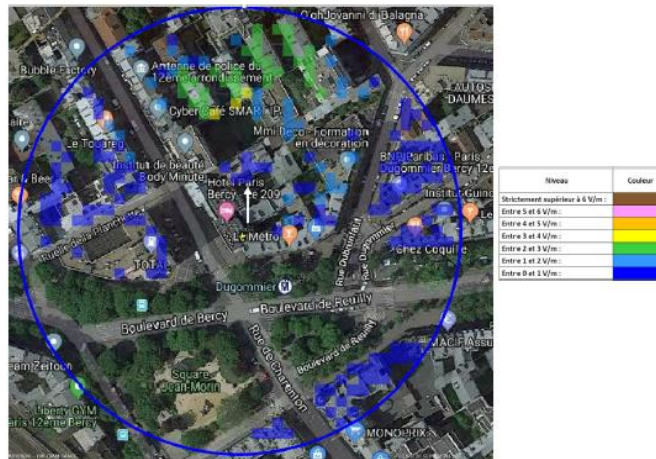
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**

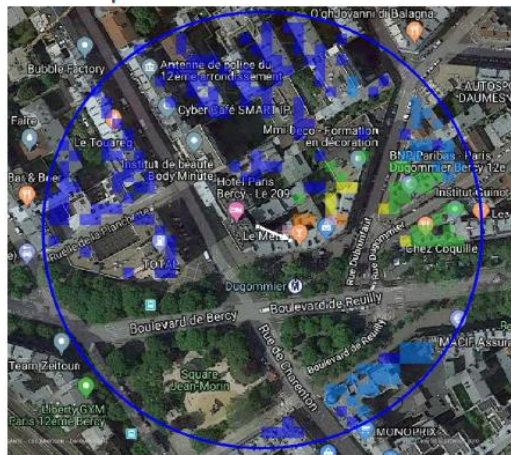


Simulation et conformité au seuil de la Charte

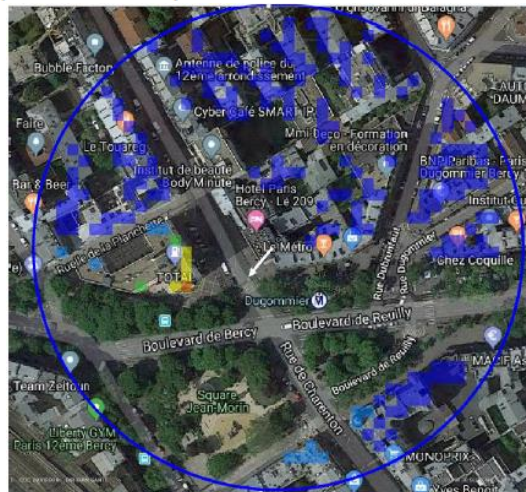
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4V/m. La hauteur correspondante est de 25 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 23 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 28 m.



	Azimut 0°	Azimut 100°	Azimut 220°
Niveau maximal	Entre 3 V/m et 4 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m
Hauteur	25 m	23 m	28 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :
Photo du site vu depuis la rue



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 100°



AZIMUT 220°

